

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5857**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Énergie et génie climatique Spécialité Technologies du froid et énergies renouvelables

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Perpignan Via Domitia, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Perpignan, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227 Energie, génie climatique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme

Le diplômé est destiné à assurer les activités professionnelles suivantes :

- analyser le cahier des charges d'un projet pour identifier les technologies de production de froid les plus adaptées ainsi que les énergies renouvelables que l'on peut y associer,
- proposer et argumenter ces choix sur le plan technique, environnemental et économique,
- concevoir, mettre en œuvre, gérer et suivre la réalisation du projet,
- effectuer des diagnostics énergétiques sur des technologies de production de froid et proposer des améliorations ou modifications visant l'intégration d'énergies renouvelables,
- sensibiliser et informer les professionnels et le public sur les enjeux de l'intégration des énergies renouvelables et des techniques de gestion rationnelle de l'énergie aux technologies de production de froid.

Le détenteur du diplôme est en mesure de concevoir, de dimensionner, d'installer et d'assurer la maintenance de systèmes de production de froid conventionnels ou innovants. Il est aussi en mesure d'intégrer les sources d'énergies renouvelables aux applications intégrant ces systèmes.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le détenteur du diplôme est destiné aux secteurs d'activité du Génie du Froid et de l'intégration des Energies renouvelables, en particulier :

- aux sociétés de fabrication et d'installation de procédés classiques de production de froid,
- aux bureaux d'étude, aux sociétés d'ingénierie, aux centres de certification et aux centres de recherche développant l'introduction de nouvelles technologies et/ou à l'intégration des énergies renouvelables,
- aux sociétés utilisatrices de prestation de froid (agroalimentaire, grande distribution, secteur médical,...)

Les types d'emploi qui lui sont accessibles sont :

Assistant ingénieur, technicien supérieur de bureau d'étude, chef de chantier, conducteur de chantier, énergéticien, responsable d'équipe, responsable de projet, conducteur de projet, responsable service de travaux d'entretien, technicien de maintenance, thermicien

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La licence formation est composée de 5 unités d'enseignement (UE) :

- UE1 (15 ECTS) : enseignements fondamentaux en thermique, énergétique, thermodynamique, machines, mécanique des fluides, électrotechnique et automatique destinés à homogénéiser les connaissances des étudiants
- UE2 (15 ECTS) : maîtrise des systèmes de production de froid conventionnels et innovants ainsi que des énergies renouvelables, fluides et matériaux.
- UE3 (15 ECTS) : culture professionnelle concernant les applications domestiques et industrielles des systèmes de production de froid, la protection de l'innovation, la création d'entreprise technologique
- UE4 (15 ECTS) : projet tuteuré destiné à acquérir l'expérience de la gestion de projet, de l'initiative et du travail d'équipe
- UE5 (15 ECTS) : stage en milieu professionnel

Validité des composantes acquises : 4 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants de la licence et un quart de professionnels intervenants dans la formation

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Jury VAE composé de 60% d'enseignants et 40% de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Renouvellement par arrêté du 8 septembre 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-perp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

université de perpignan

Historique de la certification :